



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Communiqué fédéral suite au remaniement ministériel

Suite au remaniement ministériel du 23 juin 2009, le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire devient le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer. Il perd donc l'aménagement du territoire (qui devient un ministère à part entière) mais se voit confier de nouvelles attributions : la mer, le logement ainsi que les technologies vertes et les négociations sur le climat.

Le ministère reste dirigé par Jean-Louis Borloo, ministre d'Etat et est toujours composé de quatre secrétaires d'Etat :

- Dominique Bussereau, secrétaire d'Etat chargé des Transports (maintenu)
- Chantal Jouanno, secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie (maintenue)
- Benoist Apparu, secrétaire d'Etat chargé du Logement et de l'urbanisme (entrant)
- Valérie Létard, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat (entrante)

La Fédération nationale CGT de l'Equipement et de l'Environnement en prend acte.

Elle demande que l'élargissement (mer, logement, technologies vertes et négociations sur le climat) du champ de compétences du ministère (toujours chargé du développement durable, des transports et de l'équipement) se traduise dans le budget 2010, y compris en termes d'effectifs. En conséquence, elle exige l'arrêt immédiat des suppressions d'emploi et le pourvoiement de tous les postes vacants. Elle revendique avec détermination une revalorisation salariale et la reconnaissance des qualifications.

La CGT demande également de stopper l'ensemble des délocalisations, restructurations et mutualisations engagées, qui ne sont guidées que par une vision comptable. Elle s'oppose à cette logique de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) qui est en contradiction totale avec les ambitions affichées pour ce ministère, y compris au regard des engagements du Grenelle de l'Environnement et de ceux à venir au titre du Grenelle de la Mer.

Montreuil, le 24 juin 2009